



PROCES VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de CORNIL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal FOUCHÉ, maire.

Étaient présents :

Mesdames Éliette BESSE, Jeanine CARPENTIER, Joelle CHARISSOU, Marie-Pierre PERRIER, Laëtitia GUINDRE, Irène SERVIÈRES, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Marceau BOURDARIAS, Pierre CHASSAING, Michel ESCURE, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE, José MOREIRA.

Était absente excusée :

Madame Marion PATIENT.

Secrétaire de séance : Madame Éliette BESSE.

Approbation du procès-verbal du 04 avril 2024

Le compte rendu du conseil municipal du 04 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024 -27 : mise à jour du tableau des emplois

Il appartient au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant qu'un agent est inscrit sur la liste d'aptitude au titre du concours de rédacteur territorial, le maire propose à l'assemblée la création d'1 emploi de rédacteur à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2024.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2024-28 : mise à jour du tableau des emplois

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal, le maire propose à l'assemblée, pour régularisation des effectifs à la suite d'une promotion interne, puis de deux départs en retraite la suppression de :

- 1 emploi de rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2024.
- 1 emploi d'attaché territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2024.
- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 31,65 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2024.

Délibération n°2024-29 : Approbation d'une vente de type bois façonné par l'ONF

Dans le cadre du plan de gestion de la forêt communale l'ONF propose une coupe rase de peupliers, ainsi qu'une éclaircie de chênes rouges et une coupe rase pour agrandir le périmètre de la station d'épuration.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2024-30 : Affouage : Tarifs et règlement

Le renouvellement de l'affouage des Bordes est demandé par les habitants.

Le tarif proposé pour la taxe affouagère est de 5 euros le stère. Un maximum de 30 stères par affouagiste est autorisé.

Deux garants proposés : Michel BORDES et Christian PICARD.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2024-31 : Projet d'aménagement de la Place Jean-Marie Dauzier: validation du projet et choix de la maîtrise d'œuvre

Le projet d'aménagement de la place Jean-Marie Dauzier est éligible à une subvention DETR de l'État, à une subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et à une subvention du conseil départemental au titre du contrat de solidarité communale 2023-2025.

Le maire propose de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'études COLIBRIS qui a réalisé l'étude préalable à ce projet dont la rémunération s'élève à 8816,50 € (hors taxes).

Le maire propose d'approuver ce projet financé comme détaillé ci-dessous :

Subvention DETR :	55 236,00 €
Subvention Adour Garonne :	21 500,00 €
Subvention conseil départemental :	25 000,00 €
Financement de la commune sur fonds propres :	36 355,50 €

Total de la dépense H.T. :	138 091,50 €

Vote : Pour : 12

Contre : 1

Admission en non-valeur : Délibération reportée

Délibération n°2024-32 : Adhésion à la compétence « Système d'Information Géographique » proposé par la FDEE 19

Dans le cadre de la compétence « Système d'information Géographique », la FDEE 19 met à disposition une plateforme informatique capable d'organiser et de présenter des données spatialement géoréférencées.

Cette plateforme permettra aux communes adhérentes de s'informer, de visualiser ou encore d'analyser les données patrimoniales.

Approuvé à l'unanimité

Divers

- **École :**

L'organisation pour la rentrée scolaire 2024/2025 concerne environ 60 élèves.

Les 3 classes seront rassemblées dans le bâtiment du bas.

Madame Isabelle CHARDAYRE accepte de faire la garderie du mercredi et fera également l'aide aux devoirs les lundis et jeudis de 16h45 à 17h30.

- **Travaux :**

La remise en état de la traverse de bourg se fera en septembre après le comice.

Questions diverses

- **Local boulangerie :**

Une proposition d'ouverture d'une pizzeria avec petite restauration dans le local boulangerie est à l'étude.

- **Kinésithérapeute :**

Madame Marie DELMAS a envoyé un courrier à la mairie, signifiant son arrêt d'activité au 31 décembre 2024.

- **Animations :**

Le 03 août en soirée, concert gratuit de SAMAKA à l'église.


La séance est levée à 20 h 55.

Le maire,




Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,



Éliette BESSE